

Chef d'entreprise : La responsabilité civile et pénale du dirigeant

Création d'entreprise - Entrepreneuriat - 2026

La formation en résumé

Un dirigeant dispose de pouvoirs importants. Cela l'expose, tout au long de son activité à être considéré comme responsable de dommages subis par l'entreprise ou en son sein. Sa responsabilité civile ou pénale peut alors être engagée

Objectifs :

- Identifier les différentes obligations liées au statut de dirigeant et les situations pouvant engager sa responsabilité civile ou pénale
- Prendre conscience des risques encourus par le dirigeant dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Mettre en oeuvre des moyens pour limiter la responsabilité du chef d'entreprise

Participants :

Dirigeants, gérants, responsables de sites

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Tarif : sur demande

Durée et contenu pouvant être adaptés à vos besoins et contraintes



7 heures



1 jours



Formation exclusivement sur-mesure

Le contenu

Maîtriser les définitions et notions fondamentales de la responsabilité civile et pénale

- Distinguer les notions de responsabilité civile et de responsabilité pénale
- Repérer les spécificités du statut du dirigeant

Reconnaître les risques de responsabilité civile

La responsabilité civile des dirigeants à l'égard des tiers

- Le dirigeant n'a pas agi en qualité d'organe social
- La commission intentionnelle d'une infraction
- La faute séparable des fonctions

La responsabilité civile du chef d'entreprise envers la société ou les associés

- La violation des dispositions légales, réglementaires ou statutaires
- Les fautes de gestion

Le cas spécifique des procédures collectives

- procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire

Reconnaître les risques de responsabilité pénale

La responsabilité dans les infractions financières et économiques

La responsabilité dans les infractions liées au droit du travail

La responsabilité dans les délits involontaires

Les situations où le mandataire social peut être mis en cause

Cas particulier : l'abus de biens sociaux

Prévenir les condamnations : repérer les incidences

Mettre en place des délégations de pouvoirs adaptées

- La pratique de la délégation de responsabilité et les acteurs concernés
- Les conditions d'admission
- Les avantages et effets
- La jurisprudence restrictive de la Cour de Cassation

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

Sessions à venir - Nous contacter

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 3 à 6 participants maximum.

Formation animée par un de nos formateurs experts de son domaine et sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Retrouvez les modalités de la certification pouvant être associée à cette formation [en cliquant ici](#)

